

et indépendante de chacun de ses membres; car il nous serait facile de nommer ici plusieurs membres actifs qui ont été appelés à se prononcer sur la mesure à Québec qui ne la connaissent que de nom, et qui ont adhéré à telle ou telle opinion par sympathies personnelles pour les orateurs de la circonstance.

Ce n'est pas ainsi que nous comprenons les devoirs de nos mandataires officiels. Nous insistons, au contraire, pour que chacun d'eux se forme, en tout, une opinion personnelle basée sur la raison et la connaissance parfaite du sujet, et qu'il l'exprime ouvertement; car la timidité ou l'ignorance de la question, dans certaines circonstances décisives, ne justifient ni l'abstention ni l'aliénation de la volonté...

Nous ne voulons pas dire que le résultat en eût été changé, dans le sens d'une approbation, ce qui n'était pas désirable; mais on eut certainement remis ce bill à l'étude, et il eut pu servir de base à un nouveau projet plus conforme à nos traditions et besoins, et tout aussi effectif dans ses résultats...

Nous soumettons donc, comme conclusions, que si, à des études préliminaires sérieuses *exigibles de tout aspirant à l'étude de la médecine*, nous adhérons à un *modus vivendi* équitable qui permette à tout médecin dûment qualifié d'exercer son art par tout le Canada, nous aurons assuré au médecin de l'avenir le plus haut niveau moral et intellectuel, et nous aurons résolu sans heurt *le difficile problème de l'encombrement professionnel*.

Tels sont les desiderata de l'année future que l'UNION MÉDICALE croit utiles de livrer aux méditations de ses lecteurs.

LA DIRECTION.

---